

«L'hygiène est aussi liée à l'estime»

Les mesures d'hygiène sur les chantiers ne datent pas du Covid, mais sont inscrites depuis des années dans la loi sur le travail. Or les installations sanitaires des chantiers laissent souvent à désirer, ce qui nuit également à l'image de la profession. Comment améliorer la situation?

Texte: Fabrice Müller

La tailleuse de pierres Jeta Selimi travaille depuis vingt ans sur les chantiers. Quand on l'interroge sur les conditions d'hygiène et les installations sanitaires, elle constate: «Rien n'a changé ces dernières années. Les toilettes mobiles restent la norme, mais elles ne disposent pas de chasse d'eau et sont en général rarement nettoyées.» De même, les possibilités de se laver sont souvent défaut. Jeta Selimi trouve «dévalorisant» de devoir utiliser des toilettes mobiles, sans compter que cela nuit aussi à l'image de la profession et à la santé. Une de ses collègues a d'ailleurs attrapé une infection dans des WC mobiles. «Malheureusement, les artisans du bâtiment ne se défendent pas eux-mêmes. Je connais des collègues qui, pour ne pas avoir à utiliser les toilettes mobiles, boivent le moins possible pendant le travail, même en plein été.»

Pour l'architecte Corinne Spielmann, du réseau «Baufrauen Zentralschweiz» l'hygiène est également liée au climat de travail sur le chantier ainsi qu'à l'estime portée aux artisanes et artisans: «Quand l'ambiance du chantier est mauvaise, l'hygiène est en général aussi défaillante.» À l'inverse, de bonnes conditions d'hygiène améliorent le climat et la qualité du travail, observe-t-elle. «Pouvoir se laver les mains permet de ne pas monter des éléments neufs avec les doigts sales.»



Il existe de bonnes solutions mobiles sur le marché, comme ce double conteneur de toilettes de Conducta, équipé de chasses d'eau, de lavabos et de fenêtres sanitaires.

Installations séparées pour les femmes

La responsabilité des installations sanitaires, notamment sur les gros chantiers impliquant plusieurs entreprises de construction et d'artisanat, incombe aux entreprises de construction, autrement dit à celles qui interviennent les premières sur le chantier. «En tant qu'entreprise totale, nous mettons à la disposition de toutes les personnes qui travaillent sur nos chantiers, dès le début des travaux, des installations sanitaires telles que douches, lavabos et toilettes, vestiaires, ainsi que des espaces où se détendre et prendre ses repas», précise Cyrille Perceau, responsable Prévention Santé et Sécurité chez Losinger Marazzi SA. «Leur taille et leur nombre sont adaptés en fonction du nombre de personnes travaillant sur le chantier.» Les femmes disposent de sanitaires et de vestiaires séparés, ajoute-t-il. Losinger Marazzi se charge en outre de l'entretien et du nettoyage régulier de ces équipements.

La Suva observe que les conditions sanitaires sur les chantiers ont plutôt tendance à se dégrader quand s'achèvent les travaux de gros œuvre. «L'installation et l'entretien des sanitaires ne font alors plus l'objet de l'attention nécessaire», pointe la porte-parole de la Suva, Regina Pinna-Marfurt. En comparaison avec la pandémie du Covid, il apparaît que le niveau d'hygiène, plus élevé à l'époque, ne s'est pas maintenu. En principe, chaque entreprise est tenue de livrer et d'entretenir ses propres installations – ou alors, les entreprises doivent se coordonner entre elles. «Cela s'avère souvent difficile.»

«Nous le devons à nos employés»

Hugo Spicher est directeur des entreprises Baeriswyl Aménagement de balcons et terrasse SA à Planfayon et Baeriswyl SA Enveloppe efficace des édifices à Guin et Morat, dans le canton de Fribourg. Il inclut les coûts des équipements sanitaires dans chacun de ses devis – pour autant qu'ils ne soient pas déjà installés par une autre entreprise. «Sur ce plan, il n'est pas rare que nous fassions figure d'exception»,

admet-il. «Mais nous le devons bien à nos employés. Et eux l'exigent également si, par erreur, il n'y a pas d'installations sanitaires sur le chantier.» Hugo Spicher a lui-même fait l'expérience de conditions d'hygiène parfois précaires, sur de gros chantiers en particulier, et il ne souhaite pas imposer cette situation à son équipe.

L'amélioration des conditions d'hygiène figure aussi à l'ordre du jour de Constructionsuisse, l'association faîtière de l'industrie suisse de la construction. «Nous nous engageons pour que la planification, la coordination, les appels d'offres et la mise en œuvre des mesures de sécurité au travail et de protection de la santé s'effectuent de manière précoce et prévoyante dans tout le pays», explique Ivana Devigus, collaboratrice scientifique. La pratique montre en effet que la planification et la coordination anticipées de ce type d'installations «ne sont pas encore garanties sur tout le territoire».

De solides arguments

Pourtant, nombreux sont les arguments qui plaident en faveur d'une bonne hygiène sur les chantiers: les employés motivés et en bonne santé exercent leur métier plus longtemps, les sanitaires propres et les vestiaires séparés font partie notamment des besoins des apprentis et les coûts liés au personnel sont moins élevés parce que les absences pour cause de maladies diminuent. Enfin, un chantier ordonné et bien organisé représente «la meilleure vitrine du secteur», fait également remarquer Ivana Devigus. Constructionsuisse s'engage par conséquent pour que la planification généralisée des installations sanitaires sur les chantiers soit inscrite dans la norme SIA 118, le règlement principal du secteur.

«À indiquer clairement dans l'appel d'offres»

Qui est responsable de l'installation d'équipements sanitaires sur un chantier?

Christian Mahrer: En principe, chaque employeur a la responsabilité de protéger la santé de son personnel. Si plusieurs entreprises artisanales travaillent sur un même chantier, la loi sur le travail prévoit qu'elles se concertent au sujet des installations sanitaires.

Comment cela se passe-t-il dans la pratique?

Les entreprises ne connaissent parfois pas bien ces règles, invoquent le manque de place pour justifier des installations insuffisantes ou ne se concertent pas assez. Bien qu'il existe aujourd'hui des installations bien équipées, pourvues d'eau courante, de savon et de toilettes propres, on voit encore souvent des cabines de WC rudimentaires, sans chasse d'eau. Selon moi, elles ne sont pas appropriées.

Comment conseillez-vous aux entreprises de procéder?

Le chef de chantier ou le responsable de la planification devrait se charger de la coordination des installations sanitaires. Il est important d'y penser suffisamment tôt et de faire figurer clairement ce poste budgétaire sur l'appel d'offres. Pour la facturation, il faut prévoir une clé de répartition des coûts qui tienne compte de la durée d'intervention et du nombre de collaborateurs de l'entreprise.

Les femmes sont de plus en plus présentes dans les métiers artisanaux. Cela pourrait-il contribuer à une amélioration des installations sanitaires sur les chantiers?

La présence accrue de femmes sur les chantiers pourrait largement améliorer la situation, beaucoup d'entreprises ayant besoin de personnel qualifié. Mais, en fin de compte, une bonne hygiène sur les chantiers profite à tout le monde. Elle doit donc devenir la norme.



Christian Mahrer est responsable Sécurité au travail et Protection de la santé à l'Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment [suissetec](#).

Que dit la loi?

En matière d'hygiène sur les chantiers, l'article 6 «Obligations des employeurs et des travailleurs» de la loi sur le travail (LTr), l'ordonnance 3 de la loi sur le travail (OLT3) et l'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) servent de bases légales. L'article 3 de l'OTConst mentionne depuis peu les installations sanitaires parmi les «mesures propres au chantier». La SUVA peut donc contrôler à tout moment les équipements sanitaires, émettre des avertissements en cas d'infraction et imposer le respect de la réglementation. En outre, depuis le printemps 2022, les articles normalisés pour les appels d'offres concernant les installations sanitaires et les postes d'hygiène figurent dans les nouvelles bases de calcul des chapitres CAN «Hygiène sur le chantier» sous les numéros 130000 à 133412. Les principales exigences de l'ordonnance sont définies comme suit:

- L'hygiène de toutes les installations sanitaires doit être parfaite.
- Des installations sanitaires séparées doivent être prévues pour les femmes et les hommes. Des moyens appropriés pour se laver et se sécher les mains doivent être disponibles à proximité des installations sanitaires.
- Le nombre d'installations sanitaires doit être suffisant (au moins une pour 20 employés).

www.constructionsuisse.ch

SuisseEnergie
Office fédéral de l'énergie OFEN
Pulverstrasse 13
CH-3063 Ittigen
Adresse postale: CH-3003 Berne

Infoline 0848 444 444
infoline.suisseenergie.ch

suisseenergie.ch
energieschweiz@bfe.admin.ch
ch.linkedin.com/company/energieschweiz